

SOCIETE DE GESTION DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT « PORTS » SOGEPORTS

ENTREPRISES PORTUAIRES ENTREPRISES DE GESTION DES PORTS ET ABRIS DE PECHE « EGPP »

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NATIONAL ET INTERNATIONAL AMI N° 01/DE/2007

Offre d'investissements au profit des ports de pêche

I) Objet :

Les Entreprises de Gestion des Ports et abris de Pêche « EGPP » lancent en commun le présent AMI pour des offres d'investissements au niveau des trente (30) ports de pêche relevant de leur compétence.

Ce programme, adossé à des schémas directeurs, a reçu les accords nécessaires des administrations compétentes (Ministères des Transports, des Travaux Publics et de la Pêche et des Ressources Halieutiques) le 15 mars 2006.

Ce programme est composé comme suit :

Projet A

1. Ateliers de construction navale ;
2. Ateliers de réparation navale ;
3. Equipements de levage et de halage ;
4. Stations d'avitaillement en carburant et lubrifiant ;

Projet B

1. Halles à marée

Projet C

1. Fabriques de glace ;
2. Entrepôts frigorifiques ;
3. Comptoirs de vente de matériels de pêche et de pièces de rechange ;

II) Organisation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

L'AMI sera organisé sous la forme d'une manifestation publique nationale et internationale qui se tiendra les 21 et 22 Mai 2007 à la SAFEX (Pavillon S) Pins Maritimes Alger.

Cette manifestation dénommée **MINAPPECH 2** est un espace public devant permettre aux EGPP de présenter, le même jour au même lieu, leurs offres d'investissements et ce dans un souci de transparence, d'équité et d'égal accès vis-à-vis des futurs investisseurs.

III) Profil des investissements ciblés

Le présent AMI s'adresse à toute personne physique ou morale en mesure d'investir individuellement ou en groupe dans le domaine d'activités sus visées et disposant des qualités et capacités professionnelles requises.

Les soumissionnaires intéressés doivent faire part de leur volonté à soumissionner sous la forme d'une lettre d'intention qui devra être déposée auprès de l'EGPP concernée les 21 et 22 mai 2007 lors de la deuxième MINAPPECH (Manifestation pour l'Investissement dans les Activités des Ports de Pêche et Commerce Halieutique), accompagnée des documents et informations suivants :

- 1/Présentation de la société ou investisseur soumissionnaire
- 2/Capital social et surface financière disponible correspondant au projet ciblé
- 3/Date de création et d'entrée en activité de la société ou de la personne soumissionnaire (minimum 05 ans) (*)
- 4/Bilans (03 dernières années) et quitus fiscal (ou extrait de rôle/personnes physiques) (*)
- 5/Références en Algérie et dans le monde (avec attestation des clients ou partenaires) (*)
- 6/Agrément et qualification dans l'activité (activités réglementées) (*)
- 7/Engagement à soumissionner pour l'activité ciblée.
- 8/Une déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'a pas fait l'objet de poursuite pénale en Algérie.
- 9/Une déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire est non débiteur de dettes fiscales ou commerciales exigibles en Algérie.

(*) (Seules les activités 1 et 2 du projet A sont concernées par les points 3,4,5 et 6)

I) Processus de sélection

Ce processus est organisé en deux étapes

Etape n° 1 : Lettre d'Intention

Le dépôt de la lettre d'intention, avec les éléments susvisés, devra se faire les 21 et 22 mai 2007 lors de la MINAPPECH 2, et jusqu'au 13 Juin 2007 auprès de l'EGPP concernée et donnera lieu :

- A la remise, au soumissionnaire, d'un reçu dûment numéroté et daté confirmant le dépôt de sa lettre d'intention.
- A l'organisation d'une visite préliminaire au profit du soumissionnaire selon un calendrier arrêté, conjointement, avec l'EGPP concernée.
- A la remise, au soumissionnaire, d'une fiche d'informations sur les modalités pratiques et délais de dépôt, traitement et sélection des offres par l'EGPP concernée.

Toutefois, l'EGPP concernée se réserve le droit de rejeter tout dossier non conforme et ce avant le 20 juin 2007.

Etape n° 2 : Remise des cahiers des charges

A l'issue de l'étape n° 1, les soumissionnaires retenus pourront retirer les cahiers des charges les 21 et 22 mai 2007 lors de la MINAPPECH 2 et également du 23 mai 2007 au 27 juin 2007 à 16h00 locales auprès de l'EGPP concernée.

Le cahier des charges est retiré contre paiement :

Pour les activités du Projet A :

- 30.000 DA Entreprises Algériennes
- 300 Euros Entreprises étrangères

Pour l'activité du Projet B:

- 25.000 DA Entreprises Algériennes
- 250 Euros Entreprises étrangères

Pour les activités du Projet C :

- 20.000 DA Entreprises Algériennes
- 200 Euros Entreprises étrangères

Le paiement du cahier des charges s'effectuera par virement ou par chèque au compte bancaire de l'EGPP d'Alger au compte courant bancaire ouvert auprès du *Crédit Populaire d'Algérie* (CPA), Agence : **CPA KHETTABI - 1, Rue Emir El-khettabi Alger.**
Compte N° : **00400117401000145707**

Les offres accompagnées des documents réglementaires et, conformément aux prescriptions du cahier des charges, doivent être déposées ou expédiées par poste (cachet de la poste faisant foi) sous double pli fermé anonyme à l'EGPP concernée avant **le 08 Août 2007 à 16h30**

I) Modalités d'Inscription et de Participation à la MINAPPECH 2

S'inscrire pour confirmer sa participation à la **MINAPPECH 2**

Soit

➤ Au niveau du site web : **www.ports-de-peche-algerie.com**

ou

➤ Au niveau des EGPP

La confirmation de l'inscription se fera par une lettre d'invitation, adressée par l'EGPP, aux participants remplissant les conditions d'inscription affichées à leur intention.

La date limite d'inscription est fixée au 17 mai 2007